

LE PARENT CORRESPONDANT

Véritable trait d'union ...

- entre l'ensemble des parents d'une classe
- le délégué, qui représente au sein du conseil d'administration de l'APEL tout un niveau,
- et les cadres éducatifs de l'établissement,

... **le parent correspondant** est un maillon essentiel du comité de classe.

Il est à **l'écoute** des parents et les tient informés d'un certain nombre d'évènements qui concernent l'établissement.

Il est par ailleurs **au service** des familles, pour les aider avec délicatesse et discrétion à surmonter, le cas échéant, une quelconque difficulté rencontrée au sein de l'établissement.

Le parent correspondant ne doit jamais hésiter à contacter le parent délégué de niveau s'il est confronté à une situation problématique.

En tout état de cause, le parent correspondant, comme le parent délégué, ne doit pas faire obstacle à la nécessaire relation des familles avec le personnel d'enseignement et avec la direction.

Il aura à cœur de **contacter** les parents dont il aura la charge deux fois dans l'année, selon un calendrier qui lui sera donné par le délégué.

L'objectif de cette démarche est de collecter les réflexions d'ordre général des parents sur ce que vit leur enfant dans l'établissement.

Les informations ainsi obtenues sont portées à la connaissance du responsable de cycle au cours des deux comités de niveau qui se tiendront dans l'année (l'une à la fin de l'automne, l'autre au printemps) lors desquels des réponses et des précisions aux questions abordées sont apportées.

La présence du parent correspondant aux comités de niveau est vivement recommandée, et afin de faciliter l'établissement de l'ordre du jour par le délégué, le correspondant fera à ce dernier un résumé de ses appels afin de préparer la rencontre.

Enfin, **l'aide** du parent correspondant est la bienvenue pour participer :

- aux sorties organisées par les enseignants tout au long de l'année,
- à l'organisation du gala
- ou à toute manifestation organisée par l'établissement ou l'APEL.

Un très grand Merci à celles et ceux
Qui acceptent de rendre ce service.